



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale

Publié le**08 SEP. 2022****DECISION**

Objet : Demande d'attribution de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, au titre du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique pour le projet de « Gestion de la Relation aux Usagers ».

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2022-001 du conseil municipal en date du 2 février 2022, adoptant le budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2022 ;

Vu le diagnostic réalisé relatif au projet de « Gestion de la Relation aux Usagers »

Considérant la décision de la commune de mettre en œuvre la digitalisation des services publics,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER l'attribution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique pour financer le projet « Gestion de la Relation aux Usagers »

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer la convention et tout avenant relatifs à ladite subvention

ARTICLE 3 : D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le **07 SEP. 2022**

**Monsieur Laurent JEANNE**

**Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00